

Documentalistes du réseau France 3

Des évolutions mal accompagnées

Depuis plusieurs mois, des projets, des travaux et des rumeurs circulent sur l'avenir des documentalistes du réseau France 3. Le manque de communication et certaines décisions dogmatiques alimentent la controverse et de plus en plus de documentalistes s'en émeuvent dans toutes les antennes.

Comme d'autres métiers, celui de documentaliste a été cité dans le rapport Vacquin comme étant en forte évolution, tant du point de vue du métier que des outils. Ce constat nécessite un accompagnement et une réflexion de fond.

Les documentalistes laissé-e-s pour compte ?

Le système i.media a été déployé sans aucune réflexion de fond quant aux besoins des documentalistes. Les expressions de besoins formulées précédemment dans d'autres groupes de travail ont été laissées de côté pour raison budgétaire. Résultat : les documentalistes doivent souvent avoir recours à des stratégies de contournement pour remplir pleinement leurs missions.

Les groupes de travail ANACT de Bordeaux et Grenoble n'ont pas rendu justice au travail des documentalistes car leurs préconisations ne sont que des poncifs ou pire encore déjà en place dans ces services.

Un nouveau groupe ANACT a été lancé en janvier à Reims et Strasbourg, pour mesurer la charge de travail des documentalistes depuis la mise en place d'i.media et suite à l'émoi suscité par la suppression d'un poste de documentaliste à Nancy. La CGT rappelle que les préconisations qui en ressortiront n'auront pas vocation forcément à être étendues à tout le réseau, car les disparités humaines et techniques sont grandes entre les antennes et qu'il convient de s'adapter à la réalité de son antenne. L'harmonisation des outils a ses limites.

L'enjeu du numérique

Les documentalistes ont toute légitimité à prendre place dans la montée du numérique au sein des rédactions. Leur expertise en matière de veille documentaire sur les réseaux sociaux ou sur tout autre type de sources d'information, ne doit pas être gâchée. Cela peut passer par une plus grande coopération au sein des rédactions, voire une compétence complémentaire.

Dans toutes les antennes les documentalistes ont des initiatives créatrices y compris dans le numérique où de nouveaux produits documentaires sont proposés. Il

faut conforter et encadrer cette montée en puissance et arrêter de ringardiser ces professionnels au seul motif qu'ils travaillent aussi avec du papier !

Les besoins sont grands au sein de ces services. Ils sont d'abord humains (chasse aux ETP oblige), mais aussi techniques. A quand un outil dédié et performant pour la gestion des prévisions ? A quand un véritable logiciel documentaire intégré dans i.media ? A quand un abonnement national à une base de données de presse ?

Saisine de la CGT sur le devenir du métier de documentaliste

Compte tenu de toutes ces questions, la CGT a décidé de déposer une saisine auprès de la direction du Réseau afin de faire le point sur les initiatives en cours et sur l'avenir du métier ([→ voir ci-dessous](#)). A l'issue d'une première réunion qui s'est tenue le 9 janvier entre une délégation CGT et la direction, Olivier Godard (DRH du réseau) et Laurent Lemaire (Directeur de la

coordination et de la performance opérationnelle du réseau régional France 3) – se sont engagés à apporter des réponses écrites rapidement.

Nous y serons très attentifs, sans oublier les problématiques des autres documentalistes de l'entreprise qui doivent elles-eux aussi être écouté-e-s et entendu-e-s.

Paris, le 12 janvier 2017

Réf : MC/MS-197

Monsieur Olivier Godard
Directeur des ressources humaines du réseau France 3
France télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 PARIS cedex 15

Paris, le 7 décembre 2016

Objet : **saisine de la Cgt sur le métier de documentaliste**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'Accord de groupe sur le dialogue social à France télévisions, et afin d'anticiper sur un conflit collectif sur ces sujets, la CGT demande à la direction de la recevoir dans un délai de 5 jours afin d'aborder la situation des documentalistes du réseau régional de France 3 et l'évolution de ce métier.

Depuis plusieurs mois, des projets, des travaux et des rumeurs circulent sur l'avenir des documentalistes du réseau France 3. Le manque de communication alimente peurs, fantasmes et rejets et de plus en plus de documentalistes s'en émeuvent dans toutes les antennes.

Fin 2015, chaque DRH de pôle a été missionné par le DRH de France 3 pour travailler sur deux **métiers identifiés comme en difficulté par le rapport Vacquin**. Le DRH du Pôle Sud-Est avait en charge les documentalistes. Cela ne s'est pas très bien passé, d'où une alerte lors de l'Espace métiers du 3 décembre 2015. Existe-t-il un compte-rendu de ce travail ?

Depuis 2016 i.média est déployé dans les antennes du réseau. Cela a impacté les pratiques dans la mesure où i-média ne contient pas de « brique » dédiée pour l'activité des documentalistes, comme un nouveau logiciel documentaire.

Il semble que des conclusions (ou pseudo conclusions) des **groupes ANACT de Bordeaux et Grenoble** soient mises en avant pour tenter dès à présent de faire évoluer les pratiques des documentalistes. Pourtant, les deux comptes-rendus ne sont que des poncifs qui n'abordent pas les problèmes et propositions des professionnels concernés. Sans compter qu'il n'est ni équitable ni pertinent d'appliquer les mêmes

recettes partout. Il y a très clairement un problème de légitimité lorsque les documentalistes de Bordeaux se disent choquées par la restitution orale qu'elles ont eu et que le support écrit reste non diffusé à ce jour. Idem en ce qui concerne les documentalistes de Grenoble qui ne faisaient pas partie du groupe de travail et n'ont pas été approchés par les membres. Est-ce cela la méthode ANACT ?

Lors de la réunion de l'**Espace métiers** du **27 octobre 2016**, M. Da Silva a dit que son équipe a commencé à travailler sur le métier de documentaliste avec la « méthode Espace métiers ». Du benchmark a été fait dans les autres entreprises du secteur audiovisuel et la phase des entretiens devait démarrer. Où en sommes-nous ? Qui est concernés par ces entretiens ?

Lors de la réunion de l'**Espace métiers** du **9 novembre 2016**, M. Godard a évoqué une « revue des sources » mise en œuvre à Grenoble. Qu'est-ce que c'est ? Détail amusant, le délégué régional de France 3 Alpes n'a pas été capable de l'expliquer aux documentalistes de son antenne alors qu'il la cite plusieurs fois dans le compte rendu du groupe de travail.

Il a également été dit qu'un travail était mis en place avec les documentalistes de Reims et Strasbourg. Lequel ? S'agit-il du groupe de travail **ANACT** qui doit rendre ses conclusions lors du 1^{er} trimestre 2017 sur l'analyse du processus de travail dans le **Pôle Nord-Est**, et plus particulièrement sur les impacts d'i.media sur la chaîne de fabrication et donc sur les documentalistes ?

Page 7 des **Orientations générales pour une politique de formation pluriannuelle (2017-2019)** il est écrit « *Des cursus 2.0 sont à l'étude à destination des assistantes mais aussi des documentalistes dont l'activité a été fortement impactée par le numérique. Chaque cursus sera composé a priori d'un tronc commun avec des modules spécifiques.* » Quel est le contenu de ces cursus ? Quel est le cahier des charges fourni à l'UFTV ? Comment a été évalué l'impact du numérique sur l'activité des documentalistes alors que l'Espace métiers n'a encore rendu aucun travail sur le sujet ?

Les fondamentaux du métier de documentaliste n'ont pas évolué. Il s'agit toujours de rechercher, traiter et restituer de l'information pour des publics variés. Ce qui a changé, c'est la façon de le faire, les outils et les attentes. **Les professionnels ont évolué d'eux-mêmes**, par envie ou par nécessité, dans la mesure des moyens humains et techniques que la direction leur a fourni.

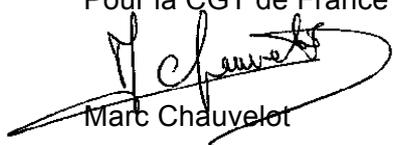
La **documentation d'Ajaccio** a profité du déménagement de la station pour obtenir une prestation de **numérisation de ses archives** ainsi que l'investissement dans un **logiciel de GED**. En décembre 2014 l'ITS nous a fait savoir qu'il existait bien une application interne de GED, mais seulement pour les services Moyens des Antennes, Production, Direction des Antennes, hors rédaction. Est-il envisagé de donner la possibilité aux services de documentation de disposer d'**outils de gestion documentaire modernes** ?

Rémy Lillet a travaillé de 2009 à 2011 sur une **application** permettant de gérer les **prévisions des rédactions**, pour l'essentiel alimentées par les documentalistes. Le projet a été abandonné faute d'avoir trouvé une plateforme stable. Est-il envisagé de

doter les services de documentation d'**outils performants** permettant de répondre à une demande pressante et cruciale des rédactions, d'IV3 et de la Chaîne info ? A noter que la « prévisionnelle » a été abondamment citée comme un outil indispensable par les groupes ANACT et infos régions 3.0 ...

Toutes ces questions nécessitent des réponses d'où le dépôt de cette saisine. Dans l'attente de pouvoir échanger sur tous les points évoquer et sur l'avenir du métier de documentaliste, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT de France télévisions, les délégués syndicaux centraux,



Marc Chauvelot



Catherine Le Pelletier



Véronique Marchand



Rafaèle Bourgier



Pierre Mouchel

Copie

M. Benjamin Maurice, Directeur délégué au dialogue social

M. Yannick Letranchant, Directeur délégué de France 3, chargé du réseau régional

M. Armando Da Silva, Directeur du pilotage social, des effectifs et des rémunérations